



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/44/116/Add.1 ✓
E/1989/15/Add.1
29 septembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 91 de l'ordre du jour
VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE LA
DECLARATION SUR LE PROGRES ET
LE DEVELOPPEMENT DANS LE
DOMAINE SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Première session ordinaire de 1989
Point 9 de l'ordre du jour
DEVELOPPEMENT SOCIAL

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE PROGRES ET
LE DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Rapport du Secrétaire général

Additif

III. COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE PROGRES ET LE
DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL

D. Contributions du système des Nations Unies aux
efforts nationaux visant à accélérer les progrès
et le développement dans le domaine social

8. Informier le public des activités de l'Organisation des Nations Unies visant à promouvoir le développement dans le domaine social

1. L'information est essentielle pour faire connaître dans le monde entier le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social, domaine qui englobe des questions aussi diverses que les droits de l'homme, la lutte contre la drogue, l'environnement, la criminalité, les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes, les femmes, les sans-abri, l'analphabétisme, les soins de santé et le développement économique.
2. Dans le cadre de la restructuration du Département de l'information, la priorité a été donnée à la promotion du développement social. Il a été créé au sein de la Division de la direction des projets et de la promotion du Département une section chargée de coordonner les activités menées par le Département pour faire connaître l'oeuvre de l'Organisation dans les domaines du développement économique et social et des droits de l'homme. Les directeurs de projet de la Section mettent au point et exécutent des stratégies d'information multimédiatique sur ces questions, organisent et encouragent des activités, telles que des réunions d'information, des séminaires et des consultations à l'intention des médias internationaux et des organisations non gouvernementales et établissent et diffusent des documents d'information dans le monde entier.
3. En prévision de la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, prévue par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/48 et par le Conseil économique et social dans sa résolution 1989/48, le Département a planifié et exécuté diverses activités d'information.
4. Il a publié le texte de la Déclaration dans les six langues officielles de l'Organisation. Des exemplaires en ont été distribués aux médias, aux organisations non gouvernementales, au public, aux gouvernements et aux centres et services d'information des Nations Unies dans le monde entier.
5. Les principes énoncés dans la Déclaration étant directement liés à nombre des questions sociales dont s'occupent les organismes des Nations Unies, le Département a mis à profit la célébration du vingtième anniversaire de celle-ci pour lancer un nouveau document d'information traitant de l'ensemble de ces questions. Il s'agit d'une brochure intitulée "Ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social" et destinée principalement aux organisations non gouvernementales. Elle évoque brièvement les questions essentielles, les activités de l'Organisation des Nations Unies concernant ces questions, les dates et anniversaires pertinents et propose aux organisations non gouvernementales des activités visant à promouvoir l'oeuvre de l'Organisation. La brochure, qui paraît tous les deux mois en anglais, en espagnol et en français, est diffusée dans le monde entier.
6. La brochure était destinée à des groupes bien déterminés : les médias (notamment ceux qui s'occupent des problèmes de développement), les organisations non gouvernementales, les établissements de recherche, les établissements d'enseignement, les bibliothèques et les organismes nationaux de développement. On se proposait d'atteindre les groupes et particuliers s'occupant des questions de

/...

développement à tous les niveaux, depuis le niveau local jusqu'à celui de la prise de décisions. Chaque numéro est consacré à des questions bien déterminées et est distribué en particulier aux organisations non gouvernementales qui s'intéressent à ces questions.

7. Le Département a produit plusieurs variétés sur les questions sociales distribués aux centres et services d'information des Nations Unies pour diffusion dans la presse et d'autres publications locales.

8. Pour assurer une bonne publicité au vingtième anniversaire de la Déclaration et en informer le plus grand nombre d'organisations non gouvernementales possible, le Département a donné aux centres et services d'information des Nations Unies des directives concernant la diffusion des matériaux d'information sur les questions sociales destinés aux groupes susmentionnés. Il les a également encouragés à faire traduire la Déclaration et l'Ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social dans le plus grand nombre de langues locales possible en vue d'en assurer la plus large diffusion. Avant sa parution, le texte de l'Ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social a été envoyé aux centres et services d'information pour traduction dans les langues locales et reproduction dans leurs bulletins ainsi que dans les publications des organisations non gouvernementales locales.

9. Les directives invitaient les centres et services d'information à mener certaines activités d'information à l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration, le 11 décembre 1989, notamment à se concerter avec les gouvernements en vue de proclamer la journée du 11 décembre 1989 "Journée du progrès et du développement dans le domaine social" et à organiser des expositions d'affiches et de photographies, des festivals cinématographiques, des débats, des conférences, des séminaires, des exposés et des conférences de presse. Le but était de susciter un véritable débat sur les problèmes de développement et d'associer autant d'organisations non gouvernementales que possible à la planification et à la réalisation de ces activités, conformément à l'esprit de la Déclaration. Le Département a également proposé des formules ingénieuses de nature à susciter l'intérêt des médias.

10. Pour permettre d'évaluer l'utilité des matériaux d'information, les centres et services d'information des Nations Unies ont été invités à indiquer le nombre de personnes ayant reçu le texte de la Déclaration et un exemplaire de l'Ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social, les types de groupes cibles atteints et les diverses utilisations que ces derniers ont pu faire de la Déclaration et des autres matériaux d'information.

11. Le Département a organisé à l'intention des représentants des organisations non gouvernementales internationales une réunion d'information sur l'utilité des principes énoncés dans la Déclaration dans le domaine du développement social à l'heure actuelle. Le Directeur du développement social du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires à l'Office des Nations Unies à Vienne a dirigé la réunion. Une réunion d'information similaire sera organisée à l'intention des représentants des médias internationaux à New York à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration.

/...

A/44/116/Add.1
E/1989/15/Add.1
Français
Page 4

12. Le Département de l'information et l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies ont collaboré à l'établissement d'un nombre restreint de dépliants gratuits contenant le texte de l'article premier de la Déclaration et à l'oblitération d'un timbre de 25 centimes, qui paraîtront dans la matinée du 11 décembre 1989, jour du vingtième anniversaire de la Déclaration. Ces dépliants seront offerts aux représentants à la session de l'Assemblée générale, qui célébrera cet anniversaire.

13. Conformément à son approche multimédiatique, le Département a produit divers programmes radiophoniques et de télévision sur les questions sociales. Ces programmes ont été distribués aux organes de radiodiffusion du monde entier et aux centres et services d'information des Nations Unies en vue d'informer le public de la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration.
